

Communication aux forestiers qui on fait leurs études é Giessen

Autor(en): **Hess**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **26 (1875)**

Heft 1

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785648>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- VII. District: ceux de Seftigen et Schwarzenburg ;
- VIII. „ ceux de Wangen et Aarwangen à l'exception de la paroisse de Rohrbach et Ursenbach ;
- IX. „ les districts de Trachselwald et les paroisses de Rohrbach et Ursenbach.
- X. „ les districts de Burgdorf et Fraubrunnen.
- XI. „ ceux de Aarberg, Nidau et Erlach.

Chaque district est administré par un Inspecteur forestier (Revierförster) sous la surveillance d'un inspecteur chef de département (Kreisoberförster). Le travail de l'inspecteur forestier consiste surtout à veiller au bon aménagement des forêts communales et de corporations et à la conservation des forêts particulières. Il doit également veiller à l'exécution des lois et ordonnances forestières et aider les communes tant dans l'exploitation des forêts que dans l'emploi de leurs produits.

Ont été appelés au poste d'inspecteurs forestiers en date du 7. août.

- I. District: Monsieur Chr. Balmer de Wilderswyl ;
- II. „ „ Sl. Häusermann d'Aarau ;
- III. „ „ J. Müller d'Aeschi ;
- V. „ „ C. Risold de Berne ;
- X. „ „ A. Kupferschmid de Berthoud ;
- XI. „ „ J. A. Frey de Arlesheim (Bâle camp.).

Zurich. Le conseil d'état a nommé Monsieur G. Kramer de Berg a. I. au poste d'inspecteur général (Forstmeister) du 1^{er} département forestier (Forstkreis).

Les ouragans des 9 et 10 novembre ont causé de grands ravages dans les forêts du canton. Non seulement les forêts résineuses, mais celles d'essences mélangées, et les taillis sous futaie ont été dévastés.

Le prix des bois est en hausse.

Communication aux forestiers qui ont fait leurs études à Giessen.

Dans le but de me permettre de faire paraître un ouvrage sur les publications émanant d'anciens élèves de Giessen et traitant de sujets forestiers, je prie tous ceux qui ont étudié ici la science forestière :

- 1^o de m'envoyer leur adresse ;
- 2^o de me faire connaître l'époque de leur séjour à Giessen ;
- 3^o de me donner une liste de leurs travaux littéraires, contenant le titre, la date de publication, le nombre de volumes.

Giessen, le 5 août 1875.

Dr. Hess.

Publications Nouvelles.

Peter Wucher. De la dévastation et du morcellement des forêts dans l'Algäu et de leurs effets pernicieux. Exhortation aux cultivateurs bavarois. Augsburg. Lampart & Co. 1875. 35 pages 8. Prix 40 pf.

L'auteur, maître de poste à Weiler, dépeint le paysan de l'Algäu, compare sa vie d'aujourd'hui avec celle d'autrefois, et attribue la décroissance du bien être à la vente des fermes et au déboisement des forêts. Il prouve que l'exploitation exagérée et la négligence ont entraîné avec elles des maux dont l'état des cours d'eaux et la diminution de fertilité et de pittoresque du pays, sont les suites évidentes et fâcheuses.

Monsieur Wucher est un grand admirateur des massifs purs d'épicéas, et demande, certainement à tort, qu'on fasse disparaître le hêtre. Il a par contre raison, de désirer une nouvelle loi forestière, qui sauvegarde les intérêts forestiers, place les forêts particulières sous la surveillance de l'état et qui, prévenant la délapidation et la dévastation des forêts, empêche qu'elles ne soient la proie des spéculateurs.

Nöthlich's, J. L. Die Korbweidenkultur oder Anlage und Unterhaltung der Korbweiden - Pflanzungen in den Niederungen. Weimar 1875, bei Fr. Vogt. 37 Seiten Oktav.

L'auteur communique ses expériences sur la culture des osiers dans sa contrée, et il donne une introduction à l'établissement, au traitement et à l'exploitation des oseraies.

Ratzka, Vitus. Das Aufästen der Waldbäume oder die gartenmässige Behandlung der Forste. Mit 45 Figuren auf 8 Tafeln. Pilsen 1874. Karl Maasch. 82 Seiten Oktav. Preis Fr. 3. 20.

Un vieux forestier, dont le cœur bat encore chaudement pour la sylviculture, décrit le procédé qu'il a suivi pour l'élagage des arbres forestiers, et qu'il a commencé à appliquer dès l'an 1820, il indique les bons résultats qu'il a obtenus, et cherche à réfuter les objections que l'on avance contre l'opération de l'élagage. Il recommande à l'occasion de procéder en général à l'élagage avec beaucoup de soin, et particulièrement de couper les branches à ras le tronc, mais il demande que l'on élague trop haut, du moins pour les jeunes arbres; il serait sans doute arrivé à d'autres conclusions s'il eût complété ses observations par des mesurages comparatifs.